

couvent, le plus grand hôpital de l'Ouest, et le plus grand moulin à farine de tout le Canada.

A St Boniface, nous avons la lumière électrique, les chars électriques et les canaux d'égout; il ne nous manque plus qu'un plus grand nombre de rues pavées comme l'avenue Provencher et aussi, comme la rue Taché dont le pavage est commencé. Le malheur veut que Norwood ait été mieux soigné que les vieux quartiers français de St Boniface.

Ceci nous amène à parler du second aspect de la question d'annexion.

Au point de vue catholique et français, l'annexion à Winnipeg serait un désastre.

D'abord, nous n'avons aucune justice, aucun "fair plays" à attendre d'une majorité anglaise protestante. Déjà, la minorité anglaise protestante du quartier de Norwood cherche à dominer et réussit à se faire "mieux servir" que nous. Déjà, ces messieurs mettent en pratique la doctrine bien connue: Diviser pour régner. Mais ce qu'il y a de plus grave pour nous c'est la question des écoles. Pour tout le reste, l'annexion n'est pas si redoutable, après tout. Nous pouvons nous unir pour faire valoir nos droits. Nous avons la loi des municipalités pour nous aussi bien que contre nous; et la majorité anglaise a un grand respect pour la loi. Mais pour la question des écoles, nous avons la loi contre nous.

Que ce soit bien compris désormais, s'il a été et s'il est encore impossible d'obtenir que nos six écoles catholiques séparées de Winnipeg soient acceptées et rétribuées par la ville et par le Gouvernement, et si nos catholiques sont obligés de payer une "double taxe", ce n'est pas seulement à cause de l'opposition de quelques fanatiques, mais c'est aussi et surtout à cause de la clause du chap. 26 du soi-disant règlement de 1896 devenu loi du Manitoba en 1897. — Voici le texte de cette clause: "On ne devra pas séparer les élèves par dénominations religieuses pour l'enseignement des matières profanes de l'école" (Traduction française, p. 98, no. 220, 1903 Act de 1902, p. 65, no 220.

On peut voir encore la clause no 214 de la page 67 de la même traduction; "Les écoles publiques seront entièrement non-confessionnelles; et aucun exercice religieux ne s'y fera excepté tel que statué plus haut."

Or, ceci fait loi par tout le pays, et, si demain, St Boniface